



**Commission de l'Education nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**

Procès-verbal de la réunion du 08 juin 2022

La réunion a eu lieu par visioconférence.

Ordre du jour :

- 1. 7894** **Projet de loi modifiant :**
1° la loi modifiée du 30 juillet 2015 portant création d'un Institut de formation de l'éducation nationale ;
2° la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'Etat ;
3° la loi modifiée du 7 octobre 1993 ayant pour objet a) la création d'un Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques ; b) la création d'un Centre de Gestion Informatique de l'Education ; c) l'institution d'un Conseil scientifique ;
4° la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental ;
5° la loi modifiée du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental ;
et abrogeant la loi du 20 juin 2020 portant dérogation : 1° aux chapitres 2 à 3quater de la loi modifiée du 30 juillet 2015 portant création d'un Institut de formation de l'éducation nationale ; 2° à l'article 5 de la loi modifiée du 10 juin 1980 portant planification des besoins en personnel enseignant de l'enseignement secondaire
- Rapporteur : Monsieur Claude Lamberty

- Présentation et adoption d'un projet de rapport
- 2. 7978** **Projet de loi portant création d'un lycée à Luxembourg et modification de la loi du 17 décembre 2021 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2022**
- Rapporteur : Monsieur Claude Lamberty

- Présentation et adoption d'un projet de rapport
- 3. Divers**

Présents : Mme Diane Adehm, Mme Simone Asselborn-Bintz, M. Gilles Baum, Mme Djuna Bernard, Mme Tess Burton, Mme Myriam Cecchetti, Mme Francine Closener, M. Paul Galles, Mme Martine Hansen, Mme Carole Hartmann, M. Max Hengel, M. Claude Lamberty, Mme Josée Lorsché, M. Georges Mischo

M. Romain Nehs, du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

M. Christian Lamy, Directeur de l'Institut de formation de l'Education nationale (IFEN)

Mme Joëlle Merges, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Fred Keup

M. Sven Clement, observateur délégué

M. Claude Meisch, Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

*

Présidence : M. Gilles Baum, Président de la Commission

*

- 1. 7894** **Projet de loi modifiant :**
1° la loi modifiée du 30 juillet 2015 portant création d'un Institut de formation de l'éducation nationale ;
2° la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'Etat ;
3° la loi modifiée du 7 octobre 1993 ayant pour objet a) la création d'un Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques ; b) la création d'un Centre de Gestion Informatique de l'Education ; c) l'institution d'un Conseil scientifique ;
4° la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental ;
5° la loi modifiée du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental ;
et abrogeant la loi du 20 juin 2020 portant dérogation : 1° aux chapitres 2 à 3quater de la loi modifiée du 30 juillet 2015 portant création d'un Institut de formation de l'éducation nationale ; 2° à l'article 5 de la loi modifiée du 10 juin 1980 portant planification des besoins en personnel enseignant de l'enseignement secondaire

Les membres de la Commission procèdent à l'examen du projet de rapport, pour le détail duquel il est prié de se référer au document envoyé par courrier électronique le 3 juin 2022.

Le projet de rapport est adopté à la majorité des voix, avec l'abstention de celles des représentants du groupe politique CSV et de la sensibilité politique « déi Lénk ».

Les membres de la Commission proposent le modèle de base pour les discussions en séance plénière.

2. 7978 Projet de loi portant création d'un lycée à Luxembourg et modification de la loi du 17 décembre 2021 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2022

Les membres de la Commission procèdent à l'examen du projet de rapport, pour le détail duquel il est prié de se référer au document envoyé par courrier électronique le 3 juin 2022.

Le projet de rapport est adopté à la majorité des voix, avec l'abstention de celles des représentants du groupe politique CSV et de la sensibilité politique « déi Lénk ».

Les membres de la Commission proposent le modèle de base pour les discussions en séance plénière.

3. Divers

Aucun point divers n'est abordé.

Luxembourg, le 08 juin 2022

Procès-verbal approuvé et certifié exact